

M. WALLACE: Ce serait, en effet, une juste comparaison, car, en admettant même l'exactitude de l'énoncé du ministre du Commerce, que ces estimations supplémentaires aient été préparées par l'ex-gouvernement et aient passé au Conseil, nul autre n'est responsable que les membres de ce gouvernement. Les membres du parti conservateur ne sont pas responsables. J'admets parfaitement que la comparaison se ferait entre les procédés des deux gouvernements, et qu'il n'y aurait aucun blâme à jeter sur les membres du parti conservateur.

Je ne parlais que des estimations qui ont été préparées et auraient été soumises. L'honorable député était alors membre de l'administration, et j'ai entendu ces messieurs répéter, à maintes reprises, que ces estimations auraient été produites sans l'obstruction extraordinaire de la dernière session.

M. FOSTER: Je veux nier de la manière la plus formelle l'assertion que nous autorisons une dépense de \$4,000,000 par les estimations supplémentaires qui devaient être soumises. Je nie cela absolument. Cet état mis entre les mains de mon honorable ami n'est qu'un état des demandes faites par les ministres des divers départements, et imprimé pour être soumis au Conseil. Mon honorable ami sait quelle est la règle suivie. Il est soumis des réclamations à chaque département, et à nul autre plus qu'au département des Travaux publics, pour les estimations supplémentaires. Le ministre recommande au Conseil ce qu'il croit devoir accorder. Il faut alors que ces demandes soient imprimées, et la liste est envoyée au bureau de l'imprimerie. Il n'est fait aucune révision par le ministre des Finances ou le Conseil avant que cette liste soit imprimée. Une fois imprimée, cette liste est soumise au Conseil, qui parcourt les demandes et décide quelles sont celles qui doivent être soumises à la Chambre des Communes. L'année dernière, comme toujours, le département des Travaux publics avait de nombreuses demandes.

Quand mes honorables amis arriveront au terme de leur parlement, ils constateront, l'année qui précédera les élections, un bien plus grand nombre de demandes qu'auparavant, de la part des comtés. Or, le ministre des Travaux publics prépara un tableau de ces demandes, et le fit imprimer au bureau de l'imprimerie. Ces demandes ne sont jamais venues devant le Conseil, et il en est ainsi d'un grand nombre d'autres estimations départementales. Nous avions commencé l'étude de ces estimations, mais nous constatâmes bientôt que nous n'obtiendrions pas les estimations générales, et il fut alors décidé de ne pas présenter les estimations supplémentaires. Quelques-uns de ces crédits furent discutés et acceptés, et lorsqu'ils vinrent sur rapport spécial des ministres ou de quelque autre manière, le Conseil était arrivé à une décision au sujet d'un certain nombre. C'est tout ce qui fut fait. Mon honorable ami, j'en suis sûr, ne voudra pas fausser la vérité, et je profite de l'occasion pour exposer les faits tels qu'ils sont, et donner le démenti le plus formel à l'idée que nous étions prêts à soumettre des estimations de \$4,000,000.

Le MINISTRE DU COMMERCE (sir Richard Cartwright): J'ignore quel mode spécial l'honorable député a suivi, mais je sais que lorsque j'étais ministre des Finances, nous prenions un soin extrême

de ne jamais employer les mots "sommaire," "imputable sur le capital" et "imputable sur le fonds consolidé," avant que la chose eût été prise en considération par le Conseil. Nous étudions d'abord les choses dans leurs détails, puis ensuite, nous ajoutions ces mots, selon le cas. Cette coutume, je crois, a été suivie dans la plupart des cas. Eh bien! maintenant, je sais, et l'honorable député sait aussi, que durant tout le temps des élections, on déclara dans plusieurs comtés, que des crédits spéciaux avaient été préparés par l'ex-gouvernement, soumis au Conseil et approuvés, lorsque ce dernier était à étudier les estimations supplémentaires. Je ne suis pas prêt à dire que les estimations supplémentaires dans leurs plus petits détails ont été considérées, et que ces crédits ont été approuvés, mais, si l'honorable député veut les voir, nous avons des déclarations signées par ses propres collègues, à cet effet.

Et lorsque je vois ce que l'on a introduit à part ces autres questions qu'il était désirable de retenir, je le comprends, et d'étudier devant le Conseil, ayant au bas des mots "sommaires—imputable au capital, \$1,480,966," et "imputable sur le fonds consolidé, \$2,680,030"; soit un total de \$4,160,996, et lorsque je savais que l'on avait invoqué ce qui se rattachait à ces crédits, dans les élections, et quelles déclarations avaient été faites à cet effet, j'avais raison de dire que cela nous donnait une idée de ce que l'honorable député aurait eu à soumettre, s'il eût pu faire adopter ses estimations principales.

M. FOSTER: Je vais donner des explications à l'honorable ministre. Quelle qu'ait pu être la pratique suivie par mon honorable ami lorsqu'il était ministre des Finances, voici la pratique que je suivais: Je n'ai jamais voulu que les estimations sortant du Conseil fussent présentées à la Chambre, avant d'avoir déterminé, devant le Conseil, d'abord le montant pour le capital et le montant pour la dépense ordinaire demandée, et alors, je discutais avec mes collègues jusqu'où nous pouvions aller. Ce point une fois réglé, venait le travail de réduction, et mon état pour le compte du capital et pour les dépenses ordinaires avait pour but de faire discuter devant le Conseil la réduction possible d'une estimation, et de définir la limite extrême.

Relativement aux cas où il a été dit que certaines choses avaient été décidées par le Conseil, je citerai un exemple, le cas cité par mon honorable ami (M. Tisdale): les travaux à Port-Dover, travaux spéciaux et qui furent l'objet d'un rapport au Conseil. Le Conseil étudia la question et décida ce que l'on pouvait faire dans ce cas spécial—décida, comme le sait mon honorable ami, le ministre des Travaux publics (M. Tarte) que si les personnes intéressées voulaient dépenser une certaine somme, environ le double de ce qu'ils nous demandaient, comme c'était une grande entreprise commerciale, nous ajouterions tant à leur souscription. Voilà ce que nous décidâmes comme gouvernement, et il en est de même des autres cas spéciaux. Cela s'accorde parfaitement avec ma déclaration que nous n'avons pas étudié les estimations en bloc.

Pour ce qui est des estimations des Travaux publics, le Conseil ne les a pas même discutées. Le ministre me les envoya, je les transmis à l'imprimeur, et ils en restèrent là.

M. FORATEUR-SUPPÉANT: Cet article sera-il adopté.